

Cadastre des mandats et des rémunérations des mandataires de la Ville de Malmedy

(Mise à jour en novembre 2017)



I. Introduction

Participation de la Ville et de ses représentants aux différentes intercommunales, asbl, régies, groupements, ...

Vous trouverez dans ce document les différentes intercommunales, asbl, groupements auxquels la Ville de Malmedy est membre.

Vous trouverez également les différents groupements et associations dans lesquels les membres du Conseil communal font partie de par leur engagement politique.

Pour chaque groupement identifié, vous trouverez le nom de l'organe, le secteur d'activité, le site internet, l'adresse du siège social ainsi que les noms des personnes liées à la commune qui en sont membres, leur titre et le mode de rémunération le cas échéant.

Ci-après la définition d'une intercommunale telle qu'on peut la retrouver sur le portail des pouvoirs locaux :

Qu'est-ce qu'une intercommunale ?

Une intercommunale, c'est une association d'au moins deux communes qui décident de gérer ensemble une matière d'intérêt communal. Par exemple, l'enlèvement des immondices, la gestion d'un hôpital, la distribution d'électricité.

Il faut donc au moins deux communes pour faire une intercommunale, mais d'autres partenaires peuvent aussi en faire partie : Des partenaires publics comme la province, le CPAS, la Région wallonne, une autre intercommunale ; Des partenaires privés comme Electrabel, une banque, etc.

L'intercommunale peut prendre trois formes : la société coopérative à responsabilité limitée (SCRL) qui est la plus fréquemment adoptée, la société anonyme (SA), ou l'association sans but lucratif (ASBL). Mais quelle que soit sa forme, l'intercommunale appartient toujours au secteur public.

Il existe actuellement une centaine d'intercommunales opérant en Région wallonne (dont certaines dépassent le ressort géographique de la Région wallonne et sont actives également en Communauté flamande et dans la Région de Bruxelles-capitale).

Activités d'une intercommunale

1. Environnement
2. Energie (électricité – gaz – télédistribution)
3. Financement
4. Eau (production – distribution – épuration)
5. Expansion économique
6. Médico-social
7. Déchets (collecte – élimination – traitement)
8. Divers (service d'études, académies de musique, abattoirs...)

Une même intercommunale peut être active dans plusieurs de ces secteurs à la fois.

Organes d'une intercommunale :

- Assemblée Générale (A.G.)
- Conseil d'Administration (C.A.)
- Organes restreints de gestion (souvent appelé Bureau Exécutif (B.E.) ou Bureau Permanent (B.P.)

A. L'assemblée générale

L'assemblée générale délibère sur les questions essentielles à la vie de l'institution telles que l'approbation des comptes et la décharge à donner aux administrateurs et aux membres du collège des contrôleurs aux comptes, l'approbation du plan stratégique et son évaluation annuelle, les modifications statutaires, les prises de participations importantes, la dissolution de la personne morale, etc.

L'AG se compose de l'ensemble des associés.

En ce qui concerne les délégués des communes à l'AG, ceux-ci sont désignés par le conseil communal parmi les membres des conseils et collèges communaux, proportionnellement à la composition dudit conseil. Chaque commune dispose de cinq délégués dont trois au moins font partie de la majorité du conseil communal. *Dans le cas de la Commune de Malmedy, les cinq délégués sont répartis comme suit : deux membres issus des Conseillers Alternative (Alt.), deux membres issus des Conseillers communaux Entente Communale (EC) et un membre issu du Conseiller communal PS+*

Chaque commune dispose à l'AG d'un droit de vote déterminé par les statuts ou le nombre de parts qu'elle détient.

B. Le conseil d'administration

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes utiles ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de l'intercommunale.

Il peut déléguer, sous sa responsabilité, une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs organes restreints de gestion, notamment pour gérer un secteur particulier de l'intercommunale. De même, le conseil d'administration peut déléguer, sous sa responsabilité, la gestion journalière au président ou à la personne qui occupe la position hiérarchique la plus élevée

Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale.

Le nombre de membres du conseil d'administration ne peut être inférieur à dix, ni supérieur à trente. Le nombre de sièges est fixé en fonction du nombre d'habitants de l'ensemble des communes associée, à concurrence de maximum cinq administrateurs par tranche entamée de cinquante mille habitants. La répartition de ces mandats entre les associés est ensuite fixée par les statuts. Il existe en outre certaines spécificités pour les "petites" intercommunales.

Les administrateurs représentant les communes associées sont désignés à la proportionnelle de l'ensemble des conseils communaux des communes associées, dans le respect de la clé d'Hondt.

Pour le calcul de cette clé d'Hondt, les déclarations individuelles d'apparement ou de regroupement sont prises en compte.

C. Organes restreints de gestion (souvent appelé Bureau Exécutif ou Bureau permanent)

Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation distingue deux types d'organes restreints de gestion :

1. Celui qui est directement l'émanation du conseil d'administration et qui doit assurer la gestion de l'intercommunale, c'est-à-dire prendre toutes les décisions sauf celles qui sont spécifiquement dévolues à l'assemblée générale ou au conseil d'administration.
2. Celui qui, composé d'administrateurs du secteur, est spécifiquement chargé de gérer un secteur d'activités particulier de l'intercommunale et qui peut donc exercer la gestion telle que définie ci-dessus, dans le cadre de ce secteur d'activités.

L'organe restreint de gestion est composé de quatre administrateurs minimum, désignés par le conseil d'administration à la proportionnelle des conseils des communes, provinces et CPAS associés dans le respect de la clé d'Hondt.

II. La Ville de Malmedy

Le Collège communal

Le traitement

Les principes de fixation du traitement des membres du Collège communal
Le traitement des bourgmestres et échevins est fixé par le législateur wallon.
Jusqu'au 1^{er} juillet 2009, il était fonction d'un pourcentage de l'échelon maximal de l'échelle de traitement du secrétaire communal (devenu entre-temps directeur général) de la commune correspondante. Il est désormais défini sans référence à celui des directeurs généraux, ce qui permet dorénavant une évolution indépendante de l'un et de l'autre

C'est l'article L1123-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation qui précise le montant (inchangé dans le cadre du décret de 2009) des traitements des mandataires locaux.

Suivant le chiffre de la population, le Code de la démocratie locale et de la décentralisation fixe, pour les **bourgmestres**, le niveau de traitement suivant.
En gras vous trouverez les chiffres correspondant spécifiquement à la Ville de Malmedy :

Nombre d'habitants	Traitement alloué
300 habitants et moins	13.785,16 euros
301 à 500 habitants	15.242,03 euros
501 à 750 habitants	16.697,77 euros
751 à 1.000 habitants	18.639,00 euros
1.001 à 1.250 habitants	20.580,68 euros
1.251 à 1.500 habitants	21.186,92 euros
1.501 à 2.000 habitants	21.793,61 euros
2.001 à 2.500 habitants	22.582,33 euros
2.501 à 3.000 habitants	23.492,59 euros
3.001 à 4.000 habitants	24.523,74 euros
4.001 à 5.000 habitants	25.433,75 euros
5.001 à 6.000 habitants	28.100,02 euros
6.001 à 8.000 habitants	29.912,10 euros
8.001 à 10.000 habitants	31.983,61 euros
10.001 à 15.000 habitants	36.663,56 euros
15.001 à 20.000 habitants	39.276,32 euros
20.001 à 25.000 habitants	46.817,39 euros
25.001 à 35.000 habitants	49.891,02 euros
35.001 à 50.000 habitants	52.810,93 euros
50.001 à 80.000 habitants	61.937,53 euros
80.001 à 150.000 habitants	74.668,50 euros
plus de 150.000 habitants	80.492,09 euros

Il s'agit de montants annuels bruts, non indexés.

Il convient donc de les multiplier par 1,6734 (indice applicable au moment d'écrire ces lignes) pour obtenir les montants actualisés.

Le traitement des échevins est fixé à 60 % de celui du bourgmestre de la commune correspondante dans les communes dont la population est inférieure ou égale à 50.000 habitants et à 75 % dans les communes dont la population est supérieure à 50.000 habitants.

Les autres avantages

1. Les bourgmestres et échevins ont droit à un pécule de vacances et à une prime de fin d'année (CDLD, art. L1123-15). Les modalités d'octroi du pécule et de la prime sont définies dans l'arrêté royal du 16 novembre 2000 (M.B. 30.11.2000), lequel renvoie aux arrêtés royaux des 30 janvier et 23 octobre 1979

2. Les bourgmestres et échevins ont également droit à une couverture sociale s'ils ne sont pas couverts par le régime de sécurité sociale des travailleurs salariés ou indépendants. Dans ce cas, ils sont soumis partiellement à la sécurité sociale des travailleurs salariés (soins de santé et indemnités, allocations familiales et allocations de chômage)

Le traitement, le pécule de vacances, la prime de fin d'année et le régime de sécurité sociale du **président de CPAS** sont identiques à ceux des échevins de la commune correspondante.

La rétribution maximale des mandataires locaux

Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, reprenant ce que prévoyait la nouvelle loi communale en la matière, plafonne la somme du traitement de bourgmestre ou d'échevin et des revenus découlant de l'exercice d'un mandat, d'une fonction ou d'une charge publics d'ordre politique à un montant maximum fixé à une fois et demie l'indemnité parlementaire perçue par les membres de la Chambre des Représentants et du Sénat, soit 187.194,50 euros bruts (montant à l'indice 1,6734).

Composition du Collège communal

Mr Jean-Paul BASTIN, Bourgmestre ;

Mr André BLAISE, 1^{er} échevin ;

Mr Philippe ROYAUX, 2^{ème} échevin ;

Mr Ersel KAYNAK, 3^{ème} échevin ;

Mr Jean-Marie BLAISE, 4^{ème} échevin ;

Mr André Hubert DENIS, 5^{ème} échevin ;

Mme Josiane WARLAND, Présidente du CPAS.

Le Conseil communal

Les principes d'octroi des jetons de présence

L'article L1122-7 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation dispose que les conseillers communaux ne perçoivent aucun traitement. Il est cependant prévu l'octroi d'un jeton de présence quand les conseillers communaux assistent aux réunions du conseil, des commissions et sections. Depuis la réforme du Code de la démocratie locale et de la décentralisation par le décret du 8 décembre 2005, le Gouvernement wallon est habilité à arrêter les conditions et modalités selon lesquelles ces jetons leur sont attribués.

Notons toutefois que le montant du jeton de présence reste fixé par le conseil communal : son montant se situe entre 37,18 euros et 125 euros et est adapté en application des règles de liaison à l'indice des prix.

En vertu de l'article L1122-7, par. 1^{er} tel que modifié par le décret du 26 avril 2012, le président du conseil (désigné sur base de l'art. L1122-34, par. 3) perçoit quant à lui un double jeton de présence.

Le conseiller communal ne peut renoncer au bénéfice du jeton de présence (sauf les cas de réduction de traitement en cas de dépassement de la limite d'une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire).

Comme pour les mandataires exécutifs, les conseillers communaux peuvent solliciter une majoration de leurs jetons de présence en cas de perte d'un revenu de remplacement.

Le montant maximum absolu de jetons attribuables prévu par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation équivaut au traitement d'un échevin d'une commune de 50.000 habitants.

Spécificité du président de CPAS

Depuis la réforme de 2005, le président de CPAS, en sa qualité de membre du collège communal, assiste aux séances du conseil communal.

Deux cas de figure sont à distinguer :

-) Si le président de CPAS a été élu au conseil communal, il est conseiller communal à part entière et bénéficie, en cette qualité, de jetons de présence.

-) Si, par contre, il n'a pas été élu au conseil communal, il y est présent (il dispose dans ce cas d'une voix consultative), mais n'en acquiert pas pour autant la qualité de conseiller communal: il ne bénéficiera donc pas du jeton de présence découlant de cette qualité.

Le statut fiscal des jetons de présence

Les jetons de présence attribués aux conseillers communaux sont considérés fiscalement comme des profits au sens des articles 23, par. 1^{er}, et 27 du Code des impôts sur les revenus (CIR 92), et doivent être déclarés comme tels. Le précompte retenu sur ces jetons doit quant à lui être déclaré dans la rubrique 1758/2758.

Les taux de retenue de précompte professionnel sur ces jetons sont les suivants :

<u>Montant des jetons de présence</u>	<u>Pourcentage de précompte professionnel dû sur le montant total des jetons de présence</u>
jusqu'à 500,00 euros	27,25 %
de 500,01 euros à 650,00 euros	32,30 %
supérieur à 650,00 euros	37,35 %

Par l'approbation de son R.O.I., en sa séance du 19 février 2014, le Conseil communal de Malmedy a fixé le montant du jeton de présence des Conseillers communaux à 47,00 € brut à l'indice pivot 138,01 du 01^{er} janvier 1990, (soit un montant brut de 47,00 € x 1,6734 = **78,65 €** au 30 juillet 2017). Il est lié à la fluctuation de l'indice des prix conformément à l'article L1122-7, § 1^{er} alinéa 4 du CDLD.

Composition du Conseil communal

Tous les membres du Collège communal

+

M. Eric SERVAIS, **Conseiller communal**

M. Michel BRONLET, **Conseiller communal**

M. Henri BERTRAND, **Conseiller communal**

M. Serge BIERENS, **Conseiller communal**

M. Simon DETHIER, **Conseiller communal**

M. Claude BRUHL, **Conseiller communal**

Mme Catherine SCHROEDER, **Conseillère communale**

M. Pascal SERVAIS, **Conseiller communal**

Mme Bernadette SCHMITZ-THUNUS, **Conseillère communale**

M. Charles DUMOULIN, **Conseiller communal**

M. Robert JUSTIN, **Conseiller communal**

M. Daniel MARENNE, **Conseiller communal**

Mme Sonia BRÜCK, **Conseillère communale**

Mme Yvonne REMACLE-SIQUET, **Conseillère communale**

Mme Sonia LOUIS-EUBELEN, **Conseillère communale**

Mme Denise SIQUET-BUCHHOLZ, **Conseillère communale**

Le Conseil de CPAS

A. Le président

Le traitement du président du CPAS est identique à celui des échevins de sa commune, ce qui correspond à:

60 % du traitement du bourgmestre dans les communes jusqu'à 50.000 habitants et,

75 % du traitement du bourgmestre au-delà de 50 000 habitants.

B. Les conseillers de l'action sociale

Le conseil de l'action sociale accorde des jetons de présence (**75,00 € brut par jeton de présence**) à ses membres pour la participation à certaines réunions. Des jetons de présence doivent être accordés aux membres pour la participation aux réunions:

-) du conseil de l'action sociale,
-) du bureau permanent,
-) du comité de concertation "commune-CPAS",
-) de tout autre comité auquel la participation du centre est obligatoire à condition que l'octroi d'un jeton de présence ne soit pas prévu en vertu d'autres dispositions.

Le jeton est-il dû dans tous les cas?

Non, car pour pouvoir bénéficier du jeton de présence, la présence du membre est requise pendant au moins deux heures. Si la durée de la réunion est inférieure à deux heures, la présence du membre est requise pendant toute la réunion.

Composition du Conseil du CPAS

Mme Josiane Melchior-Warland, **Présidente de CPAS ;**

Mr Gilles Abinet, **Conseiller de CPAS ;**

Mme Rosine Boemer, **Conseillère de CPAS;**

Mr Fabien Bruyère, **Conseiller de CPAS ;**

Mme Séverine Dethier, **Conseillère de CPAS ;**

Mme Sophie Marsden, **Conseillère de CPAS ;**

Mme Marie-Christine Margrève-Deward, **Conseillère de CPAS ;**

Mr Alain Moermans, **Conseiller de CPAS ;**

Mr Dominique Pierre, **Conseiller de CPAS.**

III. Sommaire

1. **Agence de Tourisme de l'Est de la Belgique**
2. **AIDE (Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la province de Liège)**
3. **AIS Haute-Ardenne (Agence Immobilière Sociale)**
4. **AIVE (Association Intercommunale pour la protection et la Valorisation de l'Environnement.)**
5. **AIVE Secteur valorisation**
6. **ALE (Agence Locale pour l'Emploi)**
7. **AQUALIS (promotion touristique de l'Arrondissement de Verviers)**
8. **Association Chapitre XII Clinique Reine Astrid**
9. **Association Chapitre XII Home Saint Vincent**
10. **CCATM (Commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de la mobilité)**
11. **Centre Régional de la Petite Enfance**
12. **CLDR (Commission Locale de Développement Rural)**
13. **Conférence des Bourgmestres d'Arrondissement de Verviers**
14. **Conseil Enseignement Communal et Provincial (CECP)**
15. **Conseil Fédéral des Bourgmestres**
16. **Contrat Rivière Amblève**
17. **CRVI (centre d'intégration pour les personnes étrangères ou d'origine étrangère situé à Verviers.)**
18. **Délégation belge au Conseil de l'Europe à la Chambre des Pouvoirs Locaux à Strasbourg**
19. **ECETIA**
20. **ECETIA Finances**
21. **FINEST**

22. **Foyer Malmédien**
23. **Infor Jeunes**
- 23bis. **IMIO**
24. **Liège Europe Métropole**
25. **Maison de Jeunes**
26. **Maison du Tourisme**
27. **Malmandarium**
28. **NEOMANSIO (Crématorium de Liège et Welkenraedt)**
- 28bis. **ORES Assets**
29. **Parc Naturel Hautes Fagnes**
30. **PUBLIFIN**
31. **Régie Communale Autonome (RCA)**
32. **RSI**
33. **SORASI (acteur public dont la mission est d'assainir et de rénover des sites industriels désaffectés)**
34. **SOWALFIN**
35. **SOWECSOM**
36. **SPI (agence de développement économique pour la province de Liège)**
37. **SWDE (Société Wallonne des Eaux)**
38. **TEC Liège Verviers**
39. **Télévesdre**
40. **Union des Villes et communes de Wallonie (UVCW)**
41. **Zone de Police Stavelot-Malmedy**
42. **Zone de Secours 5 W.A.L.**

IV. Liste des intercommunales, associations, ...

1. Agence de Tourisme de l'Est de la Belgique

Secteur d'activité : L'Agence du Tourisme des Cantons de l'Est est une association à but non lucratif, créée en 1986 en tant que fondation sous l'ancienne appellation « Office du Tourisme des Cantons de l'Est ». Elle a en charge la promotion du tourisme de la région de vacances de l'Est de la Belgique, laquelle se compose de 9 communes germanophones et de 2 communes francophones.

Siège : Hauptstraße 54
4780 Saint-Vith

Adresse du site internet : eastbelgium.com/fr

Nom de l'organe : CA

Mr André Hubert DENIS : Comité Directeur, jeton de présence de 38 € brut.

Nom de l'organe : AG

Mme Denise SIQUET-BUCHHOLZ : A.G. Pas de rémunération

2. AIDE (Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la province de Liège)

Secteur d'activité

L'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la province de Liège est une intercommunale publique pure constituée sous forme de S.C.R.L. qui exerce ses activités sur l'ensemble du territoire de la province de Liège (84 communes).

Elle est active dans le domaine de la protection de la région liégeoise contre les inondations indirectes de Meuse liées aux affaissements miniers (démergement), ainsi que dans le domaine de l'assainissement des eaux usées (égouttage, collecteurs, stations de pompage, stations d'épuration ...).

Ses activités s'organisent selon trois axes :

- la conception, le dimensionnement, la passation de marchés publics, et la réalisation d'ouvrages ;
- l'exploitation de ces ouvrages ;
- les services et conseils aux communes.

Siège : Rue de la Digue, 25
4420 SAINT-NICOLAS

Adresse du site internet : aide.be

Nom de l'organe : AG

Mr Ersel KAYNAK : Rémunération : non
Mr Henri BERTRAND : Rémunération : non
Mr Claude BRUHL : Rémunération : non
Mme Catherine SCHROEDER : Rémunération : non
Mr Pascal SERVAIS : Rémunération : non

3. AIS Haute-Ardenne (Agence Immobilière Sociale)

Secteur d'activité : « Située » entre la société de logements sociaux classique et les loueurs privés, l'asbl « Agence Immobilière Sociale de la Haute Ardenne » constitue une réponse intermédiaire efficace à des problèmes de logements pour des familles, des isolés et/ou des personnes à revenus précaires et modestes. L'AIS Haute-Ardenne s'efforcera de trouver la meilleure adéquation entre propriétaires et candidats locataires.

L'asbl « Agence Immobilière Sociale de la Haute Ardenne » a été créée le 21 mars 2009 par la Société de Logements Sociaux « Le Foyer Malmédien » à l'initiative de M. Francis BASTIN, Echevin du Logement à Spa et M. Damien DEJARDIN, Administrateur waimerais du Foyer Malmédien. Afin d'aider au démarrage de cette nouvelle structure, la SC « Foyer Malmédien » a accueilli l'AIS dans ses locaux dès le 21 décembre 2009. L'association rayonne désormais sur les communes de Spa, Malmedy, Stavelot, Trois-Ponts, Lierneux, Waimes et Jalhay. L'Assemblée Générale est composée de deux membres du Foyer Malmédien, d'un représentant de chaque commune et de chaque CPAS des 7 entités concernées ainsi que d'un délégué de la Croix-Rouge et un autre de l'ASBL « Options ».

Siège : Rue du Deuxième Cyclistes, 70
4960 Malmedy

Adresse du site internet : ais-haute-ardenne.be

Nom de l'organe : Comité de Direction

Mr Michel HEUKMES : Membre. Rémunération oui trésorier. Rémunération annuelle brute : 7.020,00 €

Nom de l'organe : CA

Mr Michel HEUKMES : Membre : Rémunération : oui 75 € brut / jeton de présence

Mr Jean-Louis MATHY : Membre. Rémunération : oui 75 € brut / jeton de présence

Mr Alain MOERMANS : Membre. Rémunération : oui 75 € brut / jeton de présence

Mme Aline PIERRE : Membre. Rémunération : oui 75 € brut / jeton de présence

Nom de l'organe : AG

Mr Michel HEUKMES : Membre. Rémunération : non

Mr Alain MOERMANS : Membre. Rémunération : non

4. AIVE (Association Intercommunale pour la protection et la Valorisation de l'Environnement.)

Secteur d'activité : Parc à conteneurs

Siège : Parc d'activités économiques d'Aubange
Drève de l'Arc-en-Ciel, 98
6700 Arlon

Adresse du site internet : idelux-aive.be

Nom de l'organe : AG

Mr Michel BRONLET : Rémunération : non

Mr Serge BIERENS : Rémunération : non

Mme Bernadette SCHMITZ-THUNUS : Rémunération : non

Mr Eric SERVAIS : Rémunération : non

Mr Ersel KAYNAK : Rémunération : non

5. AIVE Secteur valorisation

Secteur d'activité : Le secteur Valorisation et propreté de l'AIVE traite les déchets de 55 communes - 44 communes de la province de Luxembourg et 11 communes de la province de Liège - soit 336.338 habitants ou 380.480 équivalents-habitants.

Siège : Parc d'activités économiques d'Aubange
Drève de l'Arc-en-Ciel, 98
6700 Arlon

Adresse du site internet : idelux-aive.be

Nom de l'organe : AG

Mr Michel BRONLET : Rémunération : non

Mr Serge BIERENS : Rémunération : non

Mme Bernadette SCHMITZ-THUNUS : Rémunération : non

Mr Eric SERVAIS : Rémunération : non

Mr Ersel KAYNAK : Rémunération : non

6. ALE (Agence Locale pour l'Emploi)

Secteur d'activité : L'ALE propose :

Des conseils pour réaliser les **démarches administratives**

D'être accompagné dans les **démarches de recherche d'emploi** (CV, lettre de motivation,...)

Des **offres d'emploi** mises à jour au quotidien

Des **informations sur les métiers** , les filières de formation

Des outils pour **rechercher activement un emploi** : ordinateurs avec connexion internet, imprimante, photocopieuse, téléphone, fax.

Siège : Rue J. Steinbach, 1
4960 MALMEDY

Adresse du site internet :

Nom de l'organe : CA

Mme Sonia LOUIS-EUBELEN : Présidente, Rémunération : non

Mme Denise SIQUET-BUCHHOLZ : Trésorière, Rémunération : non

Mr Simon DETHIER : Rémunération : non

Mr André Hubert DENIS : Rémunération : non

Mr Michel BRONLET : Rémunération : non

Nom de l'organe : AG

Mr Michel BRONLET : Rémunération : non

7. AQUALIS (promotion touristique de l'Arrondissement de Verviers)

Secteur d'activité : La promotion touristique de l'Arrondissement de Verviers

Siège : Siège social : 44, Place de l'Hôtel de Ville - 4900 SPA
 Siège Administratif : 17, Boulevard Renier - 4900 SPA

Adresse du site internet : aqualis.be

Nom de l'organe : CA

Mr Robert JUSTIN : Rémunération : jeton de présence de 90 € brut.

Nom de l'organe : AG

Mr Robert JUSTIN : Rémunération : non
Mr André Hubert DENIS : Rémunération : non
Mme Josiane WARLAND : Rémunération : non
Mme Denise SIQUET-BUCHHOLZ : Rémunération : non
Mr Ersel KAYNAK : Rémunération : non

8. Association Chapitre XII Clinique Reine Astrid

Secteur d'activité : Hôpital

Siège : Rue Devant les Religieuses, 2
4960 MALMEDY

Adresse du site internet : www.cliniquemalmedy.be

Nom de l'organe : CA

Conseillers communaux

Mr Serge BIERENS : Vice-Président. Rémunération : voir CE.

Mme Catherine SCHROEDER : Membre. Rémunération : jeton de présence de 78,65 € brut

Mme Bernadette SCHMITZ-THUNUS : Membre. Rémunération : jeton de présence de 78,65 € brut

Mr Ersel KAYNAK : Observateur. Rémunération : voir CE.

Conseillers CPAS

Mr Fabien Bruyère : Membre. Rémunération : jeton de présence de 78,65 € brut

Mr Alain MOERMANS : Observateur. Rémunération : jeton de présence de 78,65 € brut

Non conseillers communaux

Mr André Léon DENIS : Président. Rémunération : voir CE

Nom de l'organe : Comité Exécutif (CE)

Mr André Léon DENIS : Rémunération : Montant forfaitaire mensuel brut de 1503,76 € lié à une présence d'au moins 80 % aux réunions (CA, CE, autres).

Mr Ersel KAYNAK : Membre. Rémunération : Montant forfaitaire mensuel brut de 751,88 € lié à une présence d'au moins 80 % aux réunions (CA, CE, autres).

Mr Serge BIERENS : Rémunération : Montant forfaitaire mensuel brut de 751,88 € lié à une présence d'au moins 80 % aux réunions (CA, CE, autres).

Nom de l'organe : AG

Mr Jean-Paul BASTIN : Membre. Rémunération : non

Mr Serge BIERENS : Membre. Rémunération : non

Mr Jean-Marie BLAISE : Membre. Rémunération : non

Mr Henri BERTRAND : Membre. Rémunération : non

Mr André Hubert DENIS : Membre. Rémunération : non

Mr André Léon DENIS : Membre. Rémunération : non

Mr Philippe ROYAUX : Membre. Rémunération : non

Mme Catherine SCHROEDER : Membre. Rémunération : non

Mr Eric SERVAIS : Membre. Rémunération : non

Mme Bernadette THUNUS : Membre. Rémunération : non

Mr Ersel KAYNAK : Observateur. Rémunération : non

Mme Rosine BOEMER : Membre. Rémunération : non
Mme Marie-Christine DEWARD : Membre. Rémunération : non
Mr Gilles ABINET : Membre. Rémunération : non
Mr Dominique PIERRE : Membre. Rémunération : non
Mr Alain MOERMANS : Membre. Rémunération : non

9. Association Chapitre XII Home Saint Vincent

Secteur d'activité : Maison de repos

Siège : Rue Curé Beckmann, 7
4960 MALMEDY

Adresse du site internet : homesaintvincent.be

Nom de l'organe : CA

Mme Josiane WARLAND : Membre. Rémunération : non

Mr Serge BIERENS : Membre. Rémunération : non

Mr Claude BRUHL : Membre. Rémunération : non

Mr Pascal SERVAIS : Membre. Rémunération : non

M. Alain MOERMANS : Membre en surnuméraire. Rémunération : non

Nom de l'organe : AG

Mr Claude BRUHL : Membre. Rémunération : non

Mme Rosine BOEMER : Membre. Rémunération : non

Mme Marie-Christine DEWARD : Membre. Rémunération : non

Mr Alain MOERMANS : Membre. Rémunération : non

10. CCATM (Commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de la mobilité)

Secteur d'activité : Aménagement du territoire et mobilité

Siège : Rue J. Steinbach, 1
4960 MALMEDY

Adresse du site internet : malmedy.be

Nom de l'organe : Commission consultative

Conseillers communaux

Mr Philippe ROYAUX : Membre en tant qu'échevin de l'urbanisme.

Rémunération : non

Mme Catherine SCHROEDER : Membre. Rémunération : Oui, jeton de présence de 12,50 €/séance

Mme Sonia LOUIS-EUBELLEN : Membre suppléante. Oui, jeton de présence de 12,50 €/séance en cas de remplacement du membre effectif.

Mme Denise SIQUET : Membre. Rémunération : Oui, jeton de présence de 12,50 €/séance.

Non conseillers communaux

Mr André BODARWE : Membre suppléant. Rémunération : oui, jeton de présence de 12,50 €/séance en cas de remplacement du membre effectif.

Mr Francis LENOIR : Membre. Rémunération : Oui, jeton de présence de 12,50 €/séance.

Mr Grégory SCHONS : Membre suppléant. Rémunération : Oui, jeton de présence de 12,50 €/séance en cas de remplacement du membre effectif.

Mr Thierry TOMBEUX : Membre. Rémunération : oui, jeton de présence de 12,50 €/séance.

11. Centre Régional de la Petite Enfance

Secteur d'activité : Le service a pour mission l'accueil et l'éducation des enfants de 0 à 6 ans principalement pendant les activités professionnelles de leurs parents, Il couvre le territoire de [l'arrondissement de Verviers](#). Le service recrute et fait encadrer par un travailleur social les accueillant(e)s qui répondent aux conditions légales.

Siège : Rue des Martyrs, 44
4800 VERVIERS

Adresse du site internet : crpe.be

Nom de l'organe : CA

Mr Ersel KAYNAK : Membre. Rémunération : non

Nom de l'organe : AG

Mr Michel BRONLET : Membre. Rémunération : non

12. CLDR (Commission Locale de Développement Rural)

Secteur d'activité : Véritable moteur de l'opération, la CLDR pilote les réflexions du début à la fin. Dans un premier temps, elle est chargée :

1. d'étudier les idées récoltées lors des consultations villageoises et les comparer à l'analyse socio-économique du territoire
2. de dégager les principaux atouts et faiblesses du territoire et aboutir à un diagnostic partagé.
3. d'identifier ensuite les objectifs à relever dans les 10 prochaines années.

Cette ébauche de stratégie est confrontée à des Groupes de travail. Puis la CLDR affine et valide la stratégie ainsi que les projets qui vont atteindre les ambitions fixées. Le tout est consigné dans un document appelé le PCDR (Programme communal de développement rural).

Plus tard, lorsque le PCDR est approuvé par le Gouvernement wallon, la CLDR donne son avis sur les projets à réaliser et s'occupe de leur suivi.

Siège : FRW Equipe Haute Ardenne
Rue Géréon, 3
4950 FAYMONVILLE

Adresse du site internet : malmedy-pcdr.info

Nom de l'organe : Groupe de travail

NOM	PRENOM	LOCALITE
Adam	Henri	Lamonrville
Bendels	Françoise	Malmedy
Bodarwé	André	Géromont
Brevers	Bernard	Reculémont
Delcour	Marcel	Ligneuville
Dewalque	Laurent	Malmedy
Dosquet	René	Bernister
Dumoulin	Valérie	Burnenville
Dutilleux	Catherine	Malmedy
Dutilleux	Philippe	Malmedy
Eubelen	Corentin	Malmedy
Fagnoule	Jeanine	Longfaye
Gonay	Christine	Baugnez
Grodent	Raphaël	Bernister
Grodent	David	Bernister
Guisset	Bernard	Bellevaux
Hoffmann	Marie-Eve	Malmedy
Kornwolf	Philippe	Pont
Langhoor	André	Malmedy
Laurent	Michel	Malmedy

Laurent-Schroeder	Marie-Jeanne	Malmedy
Lemaire	Roseline	Pont
Marechal	Roger	Chôdes
Marichal	Fabien	Longfaye
Marteli	Sarah	Malmedy
Maus	Jean	Mont
Metzmacher	Maxim	Malmedy
Moise	Jessica	Malmedy
Nelles	Norbert	Malmedy
Piette	Alain	Ligneuville
Pirotte	Charles	Pont
Rogman	Emmanuel	Malmedy
Rottiers	Françoise	Géromont
Servais	Guy	Ligneuville
Siquet	Françoise	Baugnez
Tacquenier	François	Bervercé
Quart communal		
Bastin	Jean-Paul	Bourgmestre en charge du Développement rural / Chôdes
Royaux	Philippe	Echevin / Malmedy
Kaynak	Ersel	Echevin / Arimont
Louis	Sonia	Conseillère communale / Malmedy
Thunus	Bernadette	Conseillère communale / Bellevaux
Bertrand	Henri	Conseiller communal / Meiz
Bruhl	Claude	Conseiller communal / Mont
Marenne	Daniel	Conseiller communal / Ligneuville
Servais	Pascal	Conseiller communal / Mont

Rémunération : non

13. Conférence des Bourgmestres d'Arrondissement de Verviers

Secteur d'activité : Cette asbl a pour but la promotion des communes de l'arrondissement de Verviers, la constitution d'un centre de réflexion et d'études des problèmes généraux propres à la gestion des communes de cette agglomération, et aux missions dévolues, par et en vertu de la loi, aux bourgmestres.

Siège : Place du Marché 55
4800 VERVIERS

Adresse du site internet :

Nom de l'organe : Groupe de travail

Mr Jean-Paul BASTIN : Membre. Rémunération : non

14. Conseil Enseignement Communal et Provincial (CECP)

Secteur d'activité : Voulue par les communes et les provinces pour la gestion du réseau officiel subventionné. Rassemblant tous les pouvoirs organisateurs d'enseignement communaux et provinciaux (y compris la COCOF). Reconnue par les décrets du [14 novembre 2002](#) et du [3 mars 2004](#) et par l'AGCF du 17 décembre 2003 comme organe de représentation et de coordination des pouvoirs publics subventionnés organisant l'enseignement fondamental, l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit.

Le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces aide les communes et les provinces, agissant en qualité de pouvoirs organisateurs, à remplir leur mission d'éducation et d'enseignement telle qu'elle leur est confiée par l'article 24 de la Constitution et l'article 22 des lois coordonnées sur l'enseignement primaire

Siège social : Avenue des Gaulois, 32
1040 BRUXELLES

Siège d'exploitation : Rue de Mehaignoul, 4a
5081 MEUX

Adresse du site internet : cecp.be

Nom de l'organe : CA

Mr Jean-Paul BASTIN : Membre. Rémunération : oui. Jeton de présence de 149,25 euros brut.

Nom de l'organe : AG

Mr Jean-Paul BASTIN : Membre. Rémunération : non.

15. Conseil Fédéral des Bourgmestres

Secteur d'activité : Ce conseil rend des avis sur tout projet d'arrêté ou norme réglementaire concernant la police locale. Seize bourgmestres siègent au nouveau Conseil (depuis octobre 2016).

Le Conseil des bourgmestres a été institué par la loi sur le service de police intégré du 7 décembre 1998 pour rendre des avis sur tout projet d'arrêté ou norme réglementaire concernant la police locale. Le législateur fédéral a étoffé ces missions l'année dernière, dans le cadre du Plan d'optimisation des services de police.

Siège : Bruxelles

Adresse du site internet : <https://www.besafe.be/fr/pleins-feux-sur/le-nouveau-conseil-des-bourgmestres-au-travail>

Nom de l'organe :

Mr Jean-Paul BASTIN : Membre à Bruxelles, pas de rémunération.

16. Contrat Rivière Amblève

Secteur d'activité : Le Contrat de Rivière consiste à mettre autour d'une même table tous les acteurs de la vallée, en vue de définir consensuellement un programme d'actions de restauration des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin. Sont invités à participer à cette démarche les représentants des mondes politique, administratif, enseignant, socio-économique, associatif, scientifique...

Siège : Place St-Remacle, 32
4970 STAVELOT

Adresse du site internet : crambleve.com

Nom de l'organe : CA

Mr Philippe ROYAUX : Membre. Rémunération : non

17. CRVI (centre d'intégration pour les personnes étrangères ou d'origine étrangère situé à Verviers.)

Secteur d'activité : Le CRVI a pour but de promouvoir toute action favorisant les échanges interculturels. Il se propose de soutenir les populations d'origine étrangère dans leur développement, d'impulser des contacts intercommunautaires et de valoriser les actions des organismes d'intervention sociale. (Appui aux projets, documentation, communication, permanence ISP, permanence administrative et juridique, permanence écrivain public, formations...)

Siège : Rue de Rome, 17
4800 VERVIERS

Adresse du site internet : crvi.be

Nom de l'organe : CA

Mr Ersel KAYNAK : Observateur. Rémunération : non

18. Délégation belge au Conseil de l'Europe à la Chambre des Pouvoirs Locaux à Strasbourg

Secteur d'activité : C'est une assemblée politique composée de représentants : des élus locaux et régionaux des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.

Dans ses principaux objectifs, il :

- encourage l'organisation efficace des pouvoirs locaux et régionaux dans tous les Etats membres du Conseil de l'Europe, particulièrement les nouvelles dans les nouvelles démocraties ;
- examine la situation de la démocratie locale et régionale dans les Etats membres et les pays candidats à l'adhésion ;
- développe des initiatives permettant aux citoyens de participer réellement à la démocratie aux niveaux local et régional ;
- représente les intérêts des conseils locaux et régionaux dans l'élaboration de la politique européenne ;
- encourage la coopération régionale et transfrontalière en faveur de la paix, de la tolérance et du développement durable ;
- encourage la création des " Eurorégions " ;
- s'emploie à l'observation des élections locales et régionales dans les pays qui en font la demande.

Siège : Conseil de l'Europe
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux
F-67075 STRASBOURG cedex

Adresse du site internet : coe.int

Nom de l'organe :

Mr Jean-Paul BASTIN : Membre suppléant à Strasbourg.

Rémunération : non. Remboursement des frais de séjour.

19. ECETIA

Secteur d'activité : Les activités de l'intercommunale ECETIA INTERCOMMUNALE sont exercées par quatre secteurs fonctionnels:

- Le secteur « Droit commun »
- Le secteur « Management opérationnel et conseil externe »
- Le secteur « Immobilier »
- Le secteur « Promotion immobilière publique »

Par secteur, il faut entendre une entité constituée par un ou plusieurs coopérateurs exerçant chacun une partie des activités de l'Intercommunale.

Chaque secteur possède un patrimoine propre et un capital représenté par des catégories de parts spécifiques ; il doit en être tenu une comptabilité distincte. Tous les coopérateurs peuvent faire partie d'un ou plusieurs secteur(s) de leur choix suivant les règles et modalités fixées par les statuts de l'intercommunale.

Siège : Rue Sainte-Marie, 5/5
4000 LIEGE

Adresse du site internet : ecetia.be

Nom de l'organe : AG

Mr Claude BRUHL : Membre. Rémunération : non

Mr Simon DETHIER : Membre. Rémunération : non

Mr Jean-Marie BLAISE : Membre. Rémunération : non

Mme Bernadette SCHMITZ-THUNUS : Membre. Rémunération : non

Mr Ersel KAYNAK : Membre. Rémunération : non

20. ECETIA Finances

Secteur d'activité :

L'intercommunale mixte **ECETIA FINANCES** est un établissement financier qui a pour objet l'octroi de crédits et de prêts, pour quelque durée et sous quelque forme que ce soit, avec ou sans garantie d'hypothèque, nantissement ou toute autre forme de sûreté généralement quelconque.

La notion d'octroi de crédits et de prêts comprend le leasing immobilier.

Cette société a donc la possibilité de financer, par des formules de prêts adaptées au cas par cas, en fonction de leurs demandes et besoins spécifiques, les projets de ses partenaires.

Siège : Rue Sainte-Marie, 5/5
4000 LIEGE

Adresse du site internet : ecetia.be

Nom de l'organe : AG

Mr Claude BRUHL : Membre. Rémunération : non
Mr Simon DETHIER : Membre. Rémunération : non
Mr Jean-Marie BLAISE : Membre. Rémunération : non
Mme Bernadette SCHMITZ-THUNUS : Membre. Rémunération : non
Mr Ersel KAYNAK : Membre. Rémunération : non

21. FINEST

Secteur d'activité :

L'intercommunale a pour objet :

1. de financer des activités de l'intercommunale mixte pour compte des communes affiliées ;
2. d'acquérir des parts sociales dans le capital de sociétés actives dans des secteurs d'intérêt économique général, en vue de favoriser des synergies de nature à optimiser l'exercice autonome de la compétence communale en ce qui concerne la distribution publique d'électricité, de gaz et de signaux analogiques ou numériques au sens le plus large de ces termes.

Elle peut faire toutes opérations et participer à toutes activités se rattachant directement ou indirectement à cet objet. Elle peut réaliser ceci notamment en coopérant avec des communes ou intercommunales, même tierces, ou en concluant toute convention.

Siège : Place de l'Hôtel de Ville14
4700 EUPEN

Adresse du site internet : finost.be

Nom de l'organe : CA

Mr Jean-Marie BLAISE : Membre. Rémunération : oui Jeton de présence de 145,60 €

Mr Simon DETHIER : Membre. Rémunération : oui Jeton de présence de 145,60 € brut / séance

Nom de l'organe : AG

Mr Philippe ROYAUX : Membre. Rémunération : non

Mr Simon DETHIER : Membre. Rémunération : non

Mr Jean-Marie BLAISE : Membre. Rémunération : non

Mme Bernadette SCHMITZ-THUNUS : Membre. Rémunération : non

Mr Ersel KAYNAK : Membre. Rémunération : non

22. Foyer Malmédien

Secteur d'activité : Ses **principales missions** :

- Gérer et louer des logements aux personnes les plus précarisées et aux revenus moyens.
- Construire des logements destinés à la location ou à la vente.
- Acquérir et rénover des logements en vue de les louer.
- Accueillir et informer les candidats-locataires et locataires et leur offrir un accompagnement social.

Siège : Rue A-F Villers, 2
4960 MALMEDY

Adresse du site internet :

Nom de l'organe : CA

Conseillers communaux

Mr Michel BRONLET : Membre. Rémunération, jeton de présence de 78,03 € brut par réunion

Mr Claude BRUHL : Membre. Rémunération, jeton de présence de 78,03 € brut par réunion

Non conseillers communaux

Mr Jean-Louis MATHY : 1^{er} vice-Président rémunéré à hauteur de 350 € brut/mois

C.A., jeton de présence de 78,03 € brut par réunion

Comité de Direction, jeton de présence de 78,03 € brut par réunion

Comité d'attribution, jeton de présence de 78,03 € brut par réunion

Mme Aline PIERRE : 2^{ème} vice-Présidente, pas de rémunération

C.A., jeton de présence de 78,03 € brut par réunion

Comité de Direction, jeton de présence de 78,03 € brut par réunion

Nom de l'organe : AG

Mr Serge BIERENS : Membre. Rémunération : non

Mr Philippe ROYAUX : Membre. Rémunération : non

Mme Josiane WARLAND : Membre. Rémunération : non

Mr Charles DUMOULIN : Membre. Rémunération : non

Mr Ersel KAYNAK : Membre. Rémunération : non

23. Infor Jeunes

Secteur d'activité : Pour les questions que les jeunes se posent sur... les études, la formation, le job d'étudiant, l'emploi, la sécurité sociale, la justice, la citoyenneté, la consommation, le logement, le kot, la famille, la vie affective et sexuelle, la santé, les loisirs, les sports, l'apprentissage des langues, la mobilité internationale...

Infor Jeunes MALMEDY informe gratuitement ; notre centre cherche et rassemble une information complète, fiable, pratique et actualisée.

Infor Jeunes MALMEDY est aussi à l'écoute des besoins des jeunes pour mettre en place des activités qui permettent d'être actif dans la recherche d'autonomie, de devenir un citoyen responsable, acteur d'un mieux-être, tant personnel que social.

Infor Jeunes MALMEDY souhaite également sensibiliser les jeunes aux phénomènes de société et mobiliser la prise de conscience, donner la possibilité d'exprimer un regard sur le monde.

Siège : Place du Châtelet, 7a
4960 MALMEDY

Adresse du site internet : inforjeunesmalmedy.be

Nom de l'organe : CA

Mr Ersel KAYNAK : Membre. Rémunération : non

Mr Fabien BRUYERE : Membre. Rémunération : non

23 bis. IMIO – Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle

Secteur d'activité : L'Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle "IMIO" a pour objectif de promouvoir et de coordonner la mutualisation de solutions métiers et de fournir, aux pouvoirs locaux, des produits et services en développant trois activités principales:

- Produire des logiciels Open source répondant aux besoins des pouvoirs locaux (démarche souscrivant à la déclaration de politique générale du Gouvernement wallon en matière d'utilisation des Logiciels Libres).
- Acheter des solutions propriétaires en centrale d'achat pour permettre aux communes de bénéficier de solutions du marché à moindre coût et offrir un service d'accompagnement à leur utilisation et leur évolution.
- Formaliser les processus de travail des pouvoirs locaux pour les aspects organisationnels et de simplification administrative afin d'accroître leur efficacité.

Siège : rue Léon Morel 1 à 5032 ISNES

Adresse du site internet : www.imio.be

Nom de l'organe : AG

M. Claude BRUHL : Membre. Rémunération : non

Mme Catherine SCHROEDER : Membre. Rémunération : non

M. André BLAISE : membre. Rémunération : non

Mme Sonia BRÜCK : membre. Rémunération : non

M. Ersel KAYNAK : membre. Rémunération : non

24. Liège-Europe-Métropole

Secteur d'activité : Liège Europe Métropole s'occupe des matières suivantes :

- Schéma de développement du territoire provincial ;
- Projets supracommunaux ;
- Plan de mobilité provincial ;
- Grands évènements ;
- Sécurité civile ;
- Politique hospitalière et prise en compte du vieillissement de la population.

Siège : Esplanade de l'Europe, 2
4020 LIEGE

Adresse du site internet :

Nom de l'organe : CA

Mr Jean-Paul BASTIN : Membre. Rémunération : non

25. Maison de Jeunes

Secteur d'activité : La maison de jeunes de Malmedy est un lieu convivial ouvert à toutes la jeunesse de Malmedy et des environs. C'est un endroit de rencontre, d'échange et de construction de projets. L'un des objectifs de la Maison de jeunes est de valoriser l'identité culturelle de chaque jeunes par la construction de projets collectifs, à travers une pédagogie participative.

La finalité de l'association vise à susciter la citoyenneté active chez les jeunes. Durant toute l'année, la Maison de jeunes organise divers événements sportifs et culturels: petit concert, exposition, tournoi de sport, voyages,...

Siège : Rue Frédéric Lang, 5
4960 MALMEDY

Adresse du site internet : mjmalmedy.be

Nom de l'organe : CA

Mr Ersel KAYNAK : Membre. Rémunération : non

Mr Alain MOERMANS : Membre. Rémunération : non

26. Maison du Tourisme

Secteur d'activité : L'Agence du Tourisme de l'Est de la Belgique exploite un bureau d'accueil touristique à Malmedy. Les touristes reçoivent ainsi des informations sur place à la Maison du Tourisme, de même que par téléphone ou suite à une demande par mail.

Les maisons du tourisme de la Région wallonne ont pour missions l'accueil, l'information aux touristes et l'animation. **La Maison du Tourisme des Hautes Fagnes - Cantons de l'Est** représente 9 communes germanophones et 2 communes francophones (Malmedy et Waimes).

Siège : Hauptstrasse, 54
4780 SAINT-VITH

Adresse du site internet : eastbelgium.com

Nom de l'organe : Comité d'accompagnement

Mr André Hubert DENIS : Membre. Rémunération : non
Mme Josiane WARLAND : Membre. Rémunération : non

27. Malmandarium

Secteur d'activité : Sur une surface de 3000 m2, au rez-de-chaussée ainsi que dans les combles, le visiteur a l'embaras du choix pour découvrir le passé et le présent de Malmedy et sa région. Le concept adopté est multifonctionnel, innovant, interactif et ludique à souhait. Tous les publics y trouvent du plaisir : familles, seniors, scolaires.

Siège : Place du Châtelet
4960 MALMEDY

Adresse du site internet : malmandarium.be

Nom de l'organe : CA

André Hubert DENIS : Membre. Rémunération : non
Freddy LODOMEZ : Membre. Rémunération : non
Denise SIQUET : Membre. Rémunération : non
Sonia EUBELLEN-LOUIS : Membre. Rémunération : non
Danielle HEBERTZ : Observatrice. Rémunération : non

Nom de l'organe : AG

André Hubert DENIS : Membre. Rémunération : non
Freddy LODOMEZ : Membre. Rémunération : non
Isabelle LEJOLY : Membre. Rémunération : non
Isabelle RENARD : Membre. Rémunération : non
Denise SIQUET : Membre. Rémunération : non
Magali BAAR : Membre. Rémunération : non
Sonia EUBELLEN-LOUIS : Membre. Rémunération : non
Françoise BENDELS : Membre. Rémunération : non

28. NEOMANSIO (Crématorium de Liège et Welkenraedt)

Secteur d'activité : Centre funéraire d'incinération

Siège : Rue des Coquelicots, 1
4020 LIEGE

Adresse du site internet : neomansio.be

Nom de l'organe : AG

Mr Ersel KAYNAK : Membre. Rémunération : non

Mr Henri BERTRAND : Membre. Rémunération : non

Mr Robert JUSTIN : Membre. Rémunération : non

Mr Daniel MARENNE : Membre. Rémunération : non

Mme Denise SIQUET-BUCHHOLZ : Membre. Rémunération : non

28bis. ORES Assets

Secteur d'activité : ORES Assets est une association intercommunale wallonne qui regroupe 197 communes, aux fins d'assurer l'accès à l'électricité, au gaz naturel et à l'éclairage public communal. Née de la fusion des huit intercommunales mixtes wallonnes de distribution d'énergie - IDEG, IEH, IGH, INTEREST, INTERLUX, INTERMOSANE, SEDILEC et SIMOGEL - ORES Assets a été constituée le 31 décembre 2013 en vue d'apporter des réponses adéquates aux défis actuels du secteur (productions décentralisées, réseaux et compteurs intelligents, maintien de la qualité des réseaux, régulation, etc.) et aux défis stratégiques du futur.

Siège : avenue Jean Monnet 2 à 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Adresse du site internet : www.ores.net

Nom de l'organe : AG

Mr Ersel KAYNAK : membre. Rémunération : non

Mr Philippe ROYAUX : membre. Rémunération : non

Mr Claude BRUHL : membre. Rémunération : non

Mr Jean-Marie BLAISE : membre. Rémunération : non

Mme Bernadette SCHMITZ-THUNUS : membre. Rémunération : non.

29. Parc Naturel Hautes Fagnes

Secteur d'activité : **Le rôle majeur du Parc naturel est de préserver un cadre de vie en favorisant un développement durable**, qui allie développement économique et respect de l'environnement tout en répondant aux besoins des habitants et du territoire.

Siège : Rte de Botrange, 131
4950 WAIMES

Adresse du site internet : botrange.be

Nom de l'organe : CA

Mr Philippe ROYAUX : Membre. Rémunération : non

Mr André Hubert DENIS (Suppléant de Philippe ROYAUX). Rémunération : non

30. PUBLIFIN

Secteur d'activité : PUBLiFiN SCiRL est un holding financier public liégeois qui s'est développé sur les bases de l'ancienne Association Liégeoise d'Electricité (ALE) fondée en 1923. Son centre décisionnel est situé à Liège.

La société a fait depuis plusieurs années le choix de la croissance technologique et géographique dans une optique de holding industriel contrôlant la gestion des différents métiers et ce, notamment, suite à la libéralisation du marché de l'énergie en 2007.

PUBLiFiN occupe aujourd'hui, au travers de ses participations, des positions fortes dans trois segments-clés : l'énergie (la distribution d'énergie et la production d'énergie renouvelable), les médias et les télécommunications et la prise de participations dans des secteurs à haute valeur ajoutée.

Réel acteur de progrès et de développement, PUBLiFiN a démontré en quelques années sa capacité d'innovation et sa faculté d'anticipation dans des secteurs en pleine mutation, en déployant une stratégie pertinente et en s'engageant dans des projets significatifs pour maintenir sa croissance.

PUBLiFiN favorise le développement économique tant au niveau régional que national. La société investit dans des secteurs d'avenir avec pour mission d'assurer aux pouvoirs publics, aux entreprises et au grand public, des services pointus générateurs de valeur ajoutée.

Siège : Rue Louvrex, 95
4000 LIEGE

Adresse du site internet : tecteo.be

Nom de l'organe : AG

Mr Ersel KAYNAK : Membre. Rémunération : non

Mr Michel BRONLET : Membre. Rémunération : non

Mr Henri BERTRAND : Membre. Rémunération : non

Mr Claude BRUHL : Membre. Rémunération : non

Mr Eric SERVAIS : Membre. Rémunération : non

31. Régie Communale Autonome (RCA)

Secteur d'activité : Exploitation de parkings, d'entrepôts ou de terrains de camping. Exploitation d'infrastructures affectées à des activités culturelles, sportives, touristiques ou de divertissement, à l'enseignement, à des activités sociales, scientifiques ou de soins. Acquisition d'immeubles, la constitution de droits réels immobiliers, la construction, la rénovation, la transformation, la location ou location-financement de biens immobiliers en vue de la vente, de la location, de la location-financement ou d'autres actes juridiques relatifs à ces immeubles.

Siège : Rue Frédéric Lang, 3
4960 MALMEDY

Adresse du site internet :

Nom de l'organe : Comité Directeur

Mr Guy SERVAIS : Membre-expert, Président. Rémunération : oui, 680 € brut/mois

Mr Serge CATHENIS : Membre-expert, Administrateur délégué. Rémunération : oui, 680 € brut/mois

Mr André Hubert DENIS : Membre. Rémunération : oui, jeton de présence de 75,00 € brut par séance.

Mr Henri BERTRAND : Membre. Rémunération : oui, jeton de présence de 75,00 € brut par séance.

Mr Philippe STEFFENS : Membre. Rémunération : oui, jeton de présence de 75,00 € brut par séance.

Nom de l'organe : CA

Conseillers communaux

Mr André Hubert DENIS : Membre. Rémunération : oui, jeton de présence de 75,00 € brut par séance.

Mr Robert JUSTIN : Membre. Rémunération : oui jeton de présence de 75,00 € brut par séance.

Mr Daniel MARENNE : Membre. Rémunération : oui jeton de présence de 75,00 € brut par séance.

Mme Denise SIQUET-BUCHHOLZ : Membre. Rémunération : oui jeton de présence de 75,00 € brut par séance.

Mr André BLAISE : Membre. Rémunération : oui jeton de présence de 75,00 € brut par séance.

Mr Henri BERTRAND : Membre. Rémunération : oui jeton de présence de 75,00 € brut par séance.

Mme Yvonne REMACLE-SIQUET : Membre. Rémunération : oui jeton de présence de 75,00 € brut par séance.

Non conseillers communaux

Mr Guy SERVAIS : Membre-expert, Président. Rémunération : oui, voir ci-dessus.

Mr Serge CATHENIS : Membre-expert, Administrateur délégué. Rémunération : oui, voir ci-dessus.

Mr René WARLAND : Membre expert. Rémunération : oui, jeton de présence de 75,00 € brut par séance.

Mr Nicolas LEONARD : Membre expert. Rémunération : oui, jeton de présence de 75,00 € brut par séance.

Mr Philippe STEFFENS : Membre expert. Rémunération : oui, jeton de présence de 75,00 € brut par séance.

Nom de l'organe : Commissaire au compte

Mr Claude BRUHL : Membre. Rémunération : non

Mr Jean-Marie BLAISE : Membre. Rémunération : non

32. RSI

Secteur d'activité : Syndicat d'initiative

Siège : Place du Châtelet,
4960 MALMEDY

Adresse du site internet :

Nom de l'organe : CA

André Hubert Denis, Président, Rémunération : non
Roland Heindricks, vice-président, Rémunération : non
Emmanuel Rogman, administrateur, Rémunération : non
Gerda Josten, administrateur, Rémunération : non
Walter Querinjean, administrateur. Rémunération : non

Nom de l'organe : AG

André Hubert Denis, Président, Rémunération : non
Roland Heindricks, vice-président, Rémunération : non
Emmanuel Rogman, Membre, Rémunération : non
Gerda Josten, Membre, Rémunération : non
Walter Querinjean, Membre, Rémunération : non

33. SORASI (acteur public dont la mission est d'assainir et de rénover des sites industriels désaffectés)

Secteur d'activité : La SORASI est un acteur public dont la mission est d'assainir et de rénover des sites industriels désaffectés, afin de participer à une gestion durable et réfléchie des ressources foncières et paysagères en province de Liège.

Une fois réhabilitées, ces friches sont mises à disposition d'investisseurs et/ou de promoteurs, pour devenir de nouveaux espaces d'habitat, des zones d'activités économiques, des équipements communautaires, des espaces verts, ...

La SORASI est une filiale de [Meusinvest](#) et de la [SPI](#). Elle est accompagnée financièrement par la [SOGEPA](#).

Siège : Rue du Vert Bois, 11
4000 LIEGE

Adresse du site internet : sorasi.be

Nom de l'organe : CA

Mr Jean-Paul BASTIN : Membre : Rémunération : oui. Les Conseils d'Administration se tiennent en moyenne cinq fois par an. Ils sont rémunérés par un jeton de présence de 61,97 € brut.

34. SOWALFIN

Secteur d'activité : La SOWALFIN est une société anonyme d'intérêt public mise en place par le Gouvernement wallon en 2002 afin de faciliter l'accès au financement pour les entreprises.

Siège : Avenue Maurice Destenay, 13
4000 Liège

Adresse du site internet : sowalfin.be

Nom de l'organe : C.A. et Comité de Crédit.

Mr Jean-Paul BASTIN : Membre : Vice présidence.

Rémunération : Oui

Montant brut : 26.875 euros/an.

250 euros brut par C.A. et jury.

125 euros brut par Comité.

Le rapport de rémunération 2016 nominatif des administrateurs publics est consultable sur le site internet de la Sowalfin (www.sowalfin.be => Accueil => Publications) dans le rapport au Gouvernement wallon.

35. SOWECSOM

Secteur d'activité : La SOWECSOM (Société Wallonne d'Economie Sociale Marchande) est une société anonyme d'intérêt public constituée le 6 juillet 1995 par la S.R.I.W. (Société Régionale d'Investissement de Wallonie) en collaboration avec le Gouvernement de la Région wallonne et les organisations syndicales. La Sowecsom a pour mission de financer des projets d'économie sociale en Wallonie.

Siège : Avenue Maurice Destenay, 13
4000 Liège

Adresse du site internet : sowecsom.org

Nom de l'organe : C.A.

Mr Simon DETHIER : Membre
Rémunération : Non

SPI (agence de développement économique pour la province de Liège)

Secteur d'activité : La SPI est **l'agence de développement** pour la province de Liège.

Depuis plus de cinq décennies, elle mobilise ses équipes de spécialistes au bénéfice du développement de son territoire : la **province de Liège**.

Elle est mandatée par la totalité des communes et par la Province de Liège elle-même, son actionnaire principal, pour mener des actions qui poursuivent toutes un but ultime : la création d'emplois et de valeur ajoutée en province de Liège.

Siège : Rue du Vert Bois, 11
4000 LIEGE

Adresse du site internet : spi.be

Nom de l'organe : AG

Mr Michel BRONLET : Membre. Rémunération : non

Mr André Hubert DENIS : Membre. Rémunération : non

Mr Pascal SERVAIS : Membre. Rémunération : non

Mr André BLAISE : Membre. Rémunération : non

Mr Ersel KAYNAK : Membre. Rémunération : non

36. SWDE (Société Wallonne des Eaux)

Secteur d'activité : La mission de la Société wallonne des Eaux est de :

1. Produire de l'eau potable

✕ Assurer la protection durable de la ressource

La SWDE est soucieuse de protéger les captages d'eau. Elle dispose de compétences et d'une expérience avérée dans la caractérisation et la gestion des ressources en eau. Elle réalise des études, des actions et des aménagements en vue de réduire les risques de pollution des ressources aquifères.

✕ Exploiter la ressource de manière raisonnée

La SWDE produit et traite de l'eau dont la provenance est majoritairement souterraine. Elle valorise les nappes aquifères du sous-sol wallon en tenant compte de leur disponibilité. La SWDE exploite et traite également des eaux de surface, stockées pour l'essentiel dans [4 barrages réservoirs](#). Soucieuse d'une utilisation raisonnée du potentiel disponible, la SWDE explore et exploite de nouvelles ressources aquifères, dont les eaux d'exhaure des carrières.

2. Distribuer l'eau potable

La SWDE assure une disponibilité permanente de l'eau potable sur l'ensemble du réseau dont elle a la gestion. Elle garantit la continuité de l'approvisionnement. Elle fournit une eau de qualité en pression et en quantité suffisantes à l'ensemble de ses clients, privés, publics et industriels.

La SWDE dispose de [son propre laboratoire](#) qui joue un rôle essentiel dans la maîtrise de la qualité de l'eau. Il s'assure de la conformité de l'eau distribuée en effectuant de multiples contrôles quotidiens en tout point du réseau (du captage au robinet du consommateur).

3. Concevoir des infrastructures de production et de distribution d'eau adaptées

Pour répondre aux besoins en termes d'infrastructures techniques/de bâtiments, la SWDE assume la conception, l'architecture et l'équipement d'ouvrages grâce à son service d'engineering. Ses réalisations peuvent être de très haute technologie. La SWDE veille autant à l'esthétique des ouvrages qu'à leurs incidences environnementales et énergétiques.

4. Répondre et anticiper les besoins de la clientèle

La SWDE met un point d'honneur à rencontrer la [satisfaction optimale de ses clients](#). Elle élève la qualité du service offert à la hauteur de leurs exigences accrues, tout en leur garantissant le prix le plus juste pour le produit livré. Elle a mis en place une politique d'amélioration continue de ses processus qui lui permet de coller au plus près des exigences de ses clients, voire de les anticiper.

Siège : Rue de la Concorde,41
4800 VERVIERS

Adresse du site internet : swde.be

Nom de l'organe : AG

Mr Philippe ROYAUX : Membre. Rémunération Oui Jeton de présence

Nom de l'organe : Conseil d'Exploitation et Comité Exécutif.

Mr Simon DETHIER : Système de rémunération fixe + variable en fonction des présences : 3.570,00 € brut par an et une rémunération variable en fonction des présences : soit 306 € brut par séance si réunion du Comité Exécutif **ou** 204 € brut par séance si réunion du Conseil d'Exploitation

37. TEC Liège Verviers

Secteur d'activité : Le TEC réunit 5 sociétés de transport public actives sur le territoire wallon. De par ses fonctions et les missions qu'il s'est données, le TEC se positionne comme un acteur de la mobilité, du développement économique, social et durable en Wallonie.

Le TEC, acteur de la mobilité et du développement économique et social en Wallonie

Le **TEC** (TEC pour « **transport en commun** ») désigne l'**opérateur de transport public** actif sur le territoire **wallon**. Constitué de 5 [sociétés d'exploitation](#), le Groupe **TEC**,

Siège : Place Saint-Lambert
4000 Liège

Adresse du site internet : infotec.be

Nom de l'organe : AG

Mme Catherine SCHROEDER : Membre. Rémunération : non

38. Télévesdre

Secteur d'activité : Créé en **1988**, il y a déjà plus de 20 ans que **Télévesdre** est devenue la **télévision locale** de l'arrondissement de Verviers.

Petit à petit, sa zone de diffusion s'est élargie pour arriver aujourd'hui à un total de **29 communes**, ce qui constitue un public potentiel de **280.000 téléspectateurs** pour une superficie de **2000 km²**.

Lancé par un accord entre les communes de Dison, Pepinster et Verviers, Télévesdre a grandi et grandit d'ailleurs toujours actuellement... Avec Télévesdre, c'est toute une région qui s'est développée !

Avant toute autre chose, Télévesdre c'est **une équipe d'une vingtaine de personnes** compétentes composée de **journalistes, monteurs, caméramans, cadresurs, infographistes, informaticiens**, etc.

C'est toute une équipe qui travaille sans compter, même le week-end, pour vous fournir de l'information, du divertissement, de l'émotion, du rire, du rêve, etc. Grâce notamment à l'implication de ses salariés et de ses collaborateurs mais aussi au **matériel professionnel** dont ceux-ci disposent, Télévesdre peut compter sur une équipe, amoureuse de sa région, pour informer son public le plus complètement et honnêtement possible.

À une époque où l'information est devenue primordiale, Télévesdre joue ainsi un rôle important et fédérateur pour les habitants de sa région. Nous voulons que Télévesdre soit l'endroit où vous vous reconnaitrez.

Siège : Rue du Moulin, 30A
4820 DISON

Adresse du site internet : televesdre.eu

Nom de l'organe : CA

Mr Henri BERTRAND : Membre. Rémunération : non

Nom de l'organe : AG

Mme Catherine SCHROEDER : Membre. Rémunération : non

Mr Henri BERTRAND : Membre. Rémunération : non

39. Union des Villes et communes de Wallonie (UVCW)

Secteur d'activité : DEFENSE, REPRESENTATION, PROMOTION

L'association défend les intérêts des administrations locales à tous les niveaux: régional, communautaire, fédéral et international, et ce, par les contacts étroits qu'elle entretient avec les Ministres, les membres de leur Cabinet, les Administrations et les Parlementaires.

La défense et la promotion de l'autonomie locale, des missions et des moyens d'action des pouvoirs locaux se font aussi par l'élaboration de propositions de loi ou de décret, ou d'amendements à ceux-ci.

Par ailleurs, l'association est le représentant et le porte-parole des intérêts des pouvoirs locaux auprès de très nombreuses instances consultatives officielles, tant aux niveaux régional et communautaire que national et européen.

CONSEIL ET AIDE A LA GESTION

Conseils et aide à la gestion

Tous ses membres peuvent faire appel aux services de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, lesquels répondent annuellement à plus de 1.500 lettres et à 10 fois plus d'appels téléphoniques portant sur toutes les matières auxquelles les pouvoirs locaux sont confrontés.

Information et formation

Le Service Formation s'adresse en priorité aux mandataires et aux fonctionnaires locaux dirigeants. Tous les thèmes qui font partie de l'actualité ou qui nécessitent explication et formation sont ainsi abordés par des personnes ressources choisies.

Le Département communication met à disposition une communication pertinente et moderne.

Le Site Internet (www.uvcw.be) constitue une mine d'informations à l'attention des municipalistes. Journallement alimenté, il est au top de l'actualité.

Par ses publications spécialisées et ses brochures, comme par ses revues *Mouvement communal*, *Trait d'union* (newsletter) et *CPAS Plus*, l'Union assure à ses membres une information permanente sur tous les aspects de la gestion municipale.

Par ailleurs, la banque de données Inforum est également une source d'informations juridiques et administratives très appréciable.

Siège : Rue de l'Etoile, 14
5000 NAMUR

Adresse du site internet : uvcw.be

Nom de l'organe : CA

Mr Jean-Paul BASTIN : Rémunération : oui, jeton de présence de 100€ brut par réunion.

40. Zone de Police Stavelot-Malmedy

Secteur d'activité : Police

Siège : Rue Frédéric Lang, 1
4960 Malmedy

Adresse du site internet : policestavelotmalmedy.be

Nom de l'organe : Collège de Police
Mr Jean-Paul BASTIN : Membre. Rémunération : non

Nom de l'organe : Conseil de Police
Mr Ersel KAYNAK : Membre. Rémunération : oui 37,18 € brut indexé par séance, soit 62,22 € brut depuis août 2017.
Mr Henri BERTRAND : Membre. Rémunération : oui 37,18 € brut indexé par séance, soit 62,22 € brut depuis août 2017.
Mr Claude BRUHL : Membre. Rémunération : oui 37,18 € brut indexé par séance, soit 62,22 € brut depuis août 2017.
Mme Catherine SCHROEDER : Membre. Rémunération : oui 37,18 € brut indexé par séance, soit 62,22 € brut depuis août 2017.
Mr Pascal SERVAIS : Membre. Rémunération : oui 37,18 € brut indexé par séance, soit 62,22 € brut depuis août 2017.
Mr André BLAISE : Membre. Rémunération : oui 37,18 € brut indexé par séance, soit 62,22 € brut depuis août 2017.
Mr Jean-Paul BASTIN : Membre. Rémunération : non

41. Zone de Secours 5 W.A.L.

Secteur d'activité : Pompiers

Siège : Sur le Meez, 1
4980 Trois-Ponts

Adresse mail : info@zs5wal.be

Nom de l'organe : Collège de la zone de secours
Mr Jean-Paul BASTIN : Membre. Rémunération : non

Nom de l'organe : Conseil de la zone de secours
Mr Jean-Paul BASTIN : Membre. Rémunération : non